



Séance ordinaire du 9 novembre 2016

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance régulière est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix située à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseillers suivants :

MM. Renald Marier, maire	Saint-Hilarion
Dominic Tremblay, maire	L'Isle-aux-Coudres
Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Lyne Tremblay, conseillère	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 12 octobre 2016
 3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 26 octobre 2016
 4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
 5. **Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) :** Fonds de développement des territoires (FDT) : adoption du rapport d'activités 2015-2016
 6. Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) : Entente sectorielle de développement de l'économie sociale 2016-2018
 7. Adoption du code d'éthique et de déontologie des membres du Comité d'investissement commun (CIC) de la MRC de Charlevoix
 8. MTMDET : demande d'aide financière pour le projet de développement du transport collectif
- Service de l'aménagement du territoire :**
9. MFFP : commentaires relatifs au plan d'action sur les campings dans les ZECs
- Divers :**
10. Entente relative au soutien financier des Cercles d'emprunt de Charlevoix 2017-2019
 11. Modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie reliée à la couverture du TNO Lac-Pikauba
 12. Rapport de représentation



13. Affaires nouvelles
- 13.1. CSDC : remplacement des passerelles téléphoniques
 - 13.2. Entente de développement culturel : soutien à la promotion et à la valorisation de la langue française
 - 13.3. Fonds projets spéciaux ; soutien à la certification de développement durable
14. Courrier
15. Période de questions du public
16. Levée de l'assemblée

189-11-16 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement.

190-11-16 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2016

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2016 soit adopté.

191-11-16 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26 OCTOBRE 2016

Il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 26 octobre 2016 soit adopté.

192-11-16 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 31303 à 31394	90 301,34
Paiements Accès D # 337 à 349	1 981,81
Paiements pré-autorisés JG-266-267-268-269-270-272-275-276-278	84 953,55

Salaires nets versés - rapport # 823 à 827

Total	106 499,13
Total	283 735,83

Fonds local de solidarité (FLS)

Chèques # 535 à 536

Total

2 873,52

Fonds local d'investissement (FLI)

Chèques # 198 à 200

Total

30 693,04

**Rendez-vous GRH**Chèques # 298 à 299 et SER Total **5 955,46****Gestion des matières résiduelles**Chèques # 3237 à 3250 257 368,14
Paiements Accès D # 41 à 43 1 328,91
Total **258 697,05****MRC de Charlevoix (Avenir d'enfant et Énergie Charlevoix)**Chèques # 11134 à 11139 Total **16 276,46****TOTAL MRC, FLS, FLI, RVGRH, GMR,****MRC de Charlevoix (Avenir d'enfant et Énergie Charlevoix) 598 231,36****QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes :**

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, S.E.N.C.R.L. Avocats	103809	5 011.72 \$
PG solutions	CESA20552	7 484.86 \$
PG solutions	CESA21617	32 170.01 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay	4668	12 014.89 \$
TOTAL		56 681.48 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix et la Gestion des matières résiduelles possèdent les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale et secrétaire-trésorière

QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), ainsi que de BAUX, tels que déposés au présent conseil, soit dans les rapports mensuels du 13 octobre 2016 au 9 novembre 2016 et qui se détaillent comme suit :

TNO de Charlevoix (Lac Pikauba) Total **17 960,26 \$**
Chèques # 568 à 574
Baux
Chèque # 101 Total **97,78 \$**

TOTAL TNO de Charlevoix 18 058,04 \$



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) et BAUX possèdent les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath

Directrice générale et secrétaire-trésorière

193-11-16 5- FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT): ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015-2016

ATTENDU l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 22 juillet 2015;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a bénéficié d'une aide financière de 858 999 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) couvrant l'année 2015-2016 (du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016);

ATTENDU QUE cette somme a été affectée à la mise en œuvre des priorités d'intervention adoptées conformément aux activités et responsabilités qui sont confiées aux MRC en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales visant à favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE le protocole d'entente signé dans le cadre du FDT prévoit l'adoption d'un rapport annuel d'activités qui comprend, entre autres, un bilan des activités, par priorité d'intervention, et un bilan financier;

ATTENDU le dépôt et la présentation du rapport annuel d'activités 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte le rapport annuel d'activités du FDT 2015-2016 tel que soumis et présenté aux membres du conseil.

QU'une copie de ce rapport d'activités soit disponible sur le site internet de la MRC de Charlevoix à des fins de consultation publique.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Secrétariat de la Capitale-Nationale (SCN).



194-11-16 6- **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA
SCIENCE ET DE L'INNOVATION (MESI) :
ENTENTE SECTORIELLE DE
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE 2016-2018**

ATTENDU la résolution no 47-03-16 adoptée par la MRC de Charlevoix le 9 mars 2016 confirmant la décision de la MRC d'adhérer à l'entente de partenariat régional pour le développement des entreprises d'économie sociale, coordonnée par le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale;

ATTENDU QUE l'offre de service présentée par le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale se traduit maintenant par une entente sectorielle portant sur le développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale;

ATTENDU QUE cette entente sera établie entre le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale (SCN), le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale et les MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est, Côte-de-Beaupré, Portneuf, La Jacques-Cartier et l'agglomération de Québec;

ATTENDU le Plan stratégique 2015-2018 adopté par le Pôle et les objectifs qui en découlent, notamment l'augmentation des ventes des entreprises d'économie sociale, l'amélioration de la notoriété de l'économie sociale et le renforcement des compétences des entreprises d'économie sociale;

ATTENDU les objectifs poursuivis par la présente entente, notamment de: réaliser des activités en lien avec le développement ou la consolidation de nouvelles filières de développement et de projets en économie sociale, favoriser l'harmonisation des interventions entre les acteurs concernés par l'économie sociale, soutenir le développement de la relève de la main-d'œuvre en économie sociale et favoriser le développement de compétences auprès des acteurs de l'économie sociale,

ATTENDU QU'il y a lieu de participer à cette entente sectorielle en vue d'en faire profiter les entreprises d'économie sociale œuvrant sur le territoire de la MRC de Charlevoix ou en voie de démarrage;

ATTENDU QUE le soutien à l'entrepreneuriat collectif figure parmi les priorités d'intervention du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE les sommes affectées par les MRC à titre de contribution à la présente entente proviennent du Fonds de développement des territoires (FDT) réparties comme suit :

Année 2016-2017 : 5 000 \$;

Année 2017-2018 : 5 000 \$;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accepte de contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle portant sur le développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale 2016-2018.

QUE la contribution de la MRC fixée à 5 000 \$ annuellement pendant la durée de l'Entente (2016-2017 et 2017-2018) soit imputée au Fonds de développement des territoires (FDT) – volet ententes sectorielles, une dépense imputée au budget du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE).

QUE la préfet, madame Claudette Simard, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix l'entente sectorielle portant sur le développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale avec le MESI et les autres partenaires identifiés.

195-11-16 7- ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU le dépôt du Code d'éthique et de déontologie des membres du comité d'investissement commun (CIC) de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE la MRC s'est engagée, auprès du gouvernement du Québec dans le cadre de l'Avenant 2016-1 au contrat de prêt FLI, à mettre en place et à faire respecter un code d'éthique et de déontologie pour le FLI;

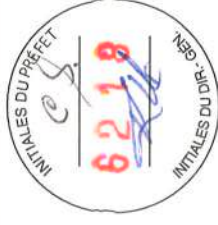
ATTENDU QUE les règles d'éthique et de déontologie prévues dans ce code ont pour objectif de préserver la réputation d'intégrité, d'impartialité et de transparence des décideurs en établissant à leur intention des règles de conduite en matière d'utilisation de biens ou d'information, de conflits d'intérêts et d'autres sujets;

ATTENDU le principe général suivant : un décideur et un conseiller doit agir avec prudence et diligence, il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la MRC et de ses fonds d'investissement, il doit respecter le présent code, les règles qui y sont énoncées ainsi que toutes les lois, règlements et conventions applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte le Code d'éthique et de déontologie pour les membres du comité d'investissement commun (CIC);

QUE la MRC de Charlevoix, via son Service de développement local et entrepreneurial (SDLE), procède aux actions visant à communiquer et faire respecter le Code d'éthique et de déontologie auprès des membres du comité d'investissement commun (CIC).



**196-11-16 8- MTMDET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT
DU TRANSPORT COLLECTIF**

ATTENDU les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional (volet II) qui précise que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) peut accorder une subvention de 10 000 \$ à un organisme admissible qui n'a pas déjà reçu une aide financière pour effectuer une étude de besoins et de faisabilité;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est présentement à analyser son offre de service de mobilité collective sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et de la collectivité dans le cadre de l'Approche territoriale intégrée (ATI);

ATTENDU la tenue du Forum sur la mobilité collective dans Charlevoix le 29 janvier 2016 rassemblant plus de soixante acteurs régionaux afin de discuter de pistes de solutions visant l'amélioration du service de mobilité des personnes sur l'ensemble du territoire charlevoisien, et ce, en collaboration avec la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE ce forum a permis de préciser certains constats pouvant mener à des résolutions applicables sur notre territoire ainsi qu'à la proposition d'un énoncé de vision le 23 février 2016;

ATTENDU QUE cet énoncé de vision a été présenté en séance de travail du conseil des maires;

ATTENDU la volonté de la MRC de Charlevoix d'élaborer un plan de transition visant l'amélioration et la modulation des services de mobilité collective existants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement,

QUE la MRC de Charlevoix demande au MTMDET une aide financière de 10 000 \$ pour effectuer une étude de besoins et de faisabilité en transport collectif.

**197-11-16 9- MFFP : COMMENTAIRES RELATIFS AU PLAN
D'ACTION SUR LES CAMPINGS DANS LES
ZECs**

ATTENDU QUE le MFFP a transmis le 25 août dernier à la MRC de Charlevoix le plan d'action 2017-2021 sur le camping dans les ZECs de la Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le MFFP demande à la MRC de Charlevoix de leur faire part de notre adhésion et de nos commentaires, le cas échéant, relativement aux orientations et aux objectifs de ce plan régional ;



ATTENDU QU'un résumé de ce plan d'action a été présenté au conseil des maires le 14 septembre dernier par le service d'aménagement de la MRC;

ATTENDU QU'une rencontre de discussions et d'échanges a été tenue à Québec entre des représentants du MFFP et les aménagistes des MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est et de Portneuf le 13 octobre dernier à ce sujet;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, les problématiques suivantes ont été soulevées: le traitement des eaux usées, le risque de prolifération des constructions permanentes sur les sites de camping, la conciliation des réglementations respectives, l'efficacité des procédures pour les cas d'occupation sans droit, etc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de Charlevoix juge plutôt favorablement le fait que le MFFP s'engage dans une planification et un contrôle plus précis des différentes modalités entourant la création et la gestion des terrains de camping effectués par les ZECs de la région de la Capitale-Nationale;

QUE la MRC de Charlevoix demande au MFFP de prendre en considération les problématiques et les commentaires que les personnes ressources des MRC ont exprimés lors de la rencontre du 13 octobre 2016.

198-11-16 10- ENTENTE RELATIVE AU SOUTIEN FINANCIER DES CERCLES D'EMPRUNT DE CHARLEVOIX 2017-2019

ATTENDU QUE l'organisme Cercles d'emprunt de Charlevoix a présenté une demande d'aide financière à la MRC de Charlevoix le 21 octobre 2016 pour les années 2017 à 2019;

ATTENDU QUE cette demande s'inscrit dans une démarche ayant pour objectif d'obtenir le soutien de la MRC de Charlevoix pour assurer la continuité des activités des Cercles d'emprunt comme accompagnateurs de projets modestes et formateurs en entrepreneuriat;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est d'avis que le projet présenté par Cercles d'emprunt de Charlevoix est une initiative régionale pertinente en matière de développement local et entrepreneurial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une contribution de 7 500 \$ pour l'année 2017, de 10 000 \$ pour l'année 2018 et de 10 000 \$ pour l'année 2019 à l'organisme Cercles d'emprunt de Charlevoix.



QUE cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (département « *Promotion et développement économique* », dans le volet « *Fonds de développement régional* »).

QUE Claudette Simard, préfet, et Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées à signer le protocole d'entente avec Cercles d'emprunt de Charlevoix.

199-11-16 11- MODIFICATION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RELIÉE À LA COUVERTURE DU TNO LAC-PIKAUBA

ATTENDU l'article 2 de la Loi sur les compétences municipales dont les dispositions accordent aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population;

ATTENDU le libellé des articles 7, 8 et 9 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) qui prévoient

QUE toute partie du territoire du Québec qui n'est pas celui d'une municipalité locale est un territoire non organisé (article 7);

QUE la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend un territoire non organisé est censée être, à moins que le contexte ne s'y oppose, une municipalité locale régie par le Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) à l'égard de ce territoire (article 8);

QUE la municipalité régionale de comté (MRC) peut adopter des règlements, résolutions ou autres actes différents à l'égard des parties du territoire non organisé qu'elle détermine (article 9);

ATTENDU QUE la MRC peut également adopter des règlements, des résolutions ou autres actes, à l'égard d'une partie du territoire non organisé sans en adopter à l'égard d'une autre;

ATTENDU le jugement rendu par la Cour suprême du Canada « Laurentides Motel Ltée c. Ville de Beauport » (1989, 1 R.C.S. 705) par lequel elle condamne la ville dû au mauvais fonctionnement de son service incendie;

ATTENDU QU'il serait difficile, voire impensable, pour la MRC de Charlevoix d'offrir un service de sécurité incendie dans le TNO du Lac-Pikauba tel que l'entend la Cour suprême du Canada;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Charlevoix jouit d'un pouvoir discrétionnaire en cette matière ;

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4) prévoit:

QU'une fois en vigueur, le schéma peut être modifié en fonction de l'évolution technologique, d'une modification du territoire, d'une augmentation des risques ou pour tout autre motif valable, pourvu qu'il demeure conforme aux orientations ministérielles;



QU'il doit être modifié en fonction de nouvelles orientations ministérielles auxquelles il ne serait pas conforme. Dans ce cas, les modifications nécessaires doivent être apportées dans les 12 mois qui suivent la transmission de ces orientations;

ATTENDU l'augmentation de la fréquentation du territoire du TNO Lac-Pikauba depuis l'adoption du schéma de couverture de risques incendie (11 janvier 2012), notamment dans les domaines touristique et de la villégiature;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix désire offrir un service autre que celui pour un feu de bâtiment (pour lequel elle a déjà confirmé qu'il n'y avait aucun service offert sur le TNO Lac-Pikauba – résolution numéro 110-06-16);

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite confirmer l'offre d'un service de couverture de pinces de désincarcération sur l'ensemble du territoire municipalisé et sur une portion du TNO Lac-Pikauba, soit celle desservie par la route 381 (du km 19 au km 67);

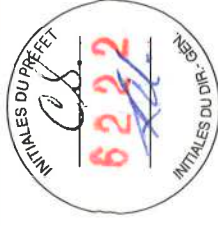
ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a signé une entente intermunicipale avec la ville de Baie-Saint-Paul en 2008 relativement à l'utilisation du camion dédié au transport des pinces de désincarcération sur le territoire de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix prévoit signer des ententes relativement aux déploiements reliés aux interventions concernant les feux de véhicule et les sauvetages en milieu isolé (hors du réseau routier) concernant les secteurs visés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu unanimement

QUE le conseil de la MRC de Charlevoix signifie son intention au ministère de la Sécurité publique de modifier son schéma de couverture de risques en sécurité incendie afin d'offrir un service pour les appels effectués à la centrale 911 concernant les types d'appels suivants :

Type d'appel visé	Secteurs visés
Accident de véhicule (pinces de désincarcération)	<u>Territoire municipalisé :</u> Ville de Baie-Saint-Paul Municipalité de L'Isle-aux-Coudres Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François Municipalité des Éboulements Municipalité de Saint-Hilarion Municipalité de Saint-Urbain TNO Lac-Pikauba : route 381 (du km 19 au km 67)
Feu de véhicule	TNO Lac-Pikauba : route 381 (du km 19 au km 67)
Sauvetage en milieu isolé (hors du réseau routier)	TNO Lac-Pikauba : Secteurs accessibles par la route 381



QUE copie de la présente soit transmise aux personnes ou organismes suivants:

- monsieur Martin Coiteux, ministre de la Sécurité publique;
- monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- monsieur Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- Lieutenant Pierre Tanguay, Sûreté du Québec;
- Rogers Cantel inc.;
- Bell Mobilité cellulaire inc.;
- monsieur André Rouleau, directeur du Parc national des Grands-Jardins et des Hautes-Georges- de-la-rivière-Malbaie (S.É.P.A.Q);
- Vidéootron ltée;
- Produits forestiers Résolu;
- SOLIFOR;
- Association Plein Air des Martres (ZEC des Martres);
- Pourvoirie du Lac Moreau;
- SITEC Quartz;
- La Traversée de Charlevoix;
- EEN GP Rivière-du-Moulin;
- SOPFEU;
- CAUCA.

12- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

CIHO : monsieur Renald Marier a participé au déjeuner tenu dans le cadre du 30^e anniversaire de CIHO.

PARC NAUTIQUE : monsieur Dominic Tremblay rappelle qu'une rencontre du comité du parc nautique s'est tenue récemment, un suivi est prévu à court terme pour donner suite aux discussions.

TABLE AGRO-TOURISTIQUE : monsieur Pierre Tremblay a participé à la dernière réunion du conseil d'administration de l'organisme tenue ce matin.

DOMAINE FORGET : madame Simard a représenté la MRC lors de l'activité bénéfice du Domaine Forget tenue en octobre.

CSP : madame Claudette Simard rappelle qu'une réunion du comité de sécurité publique de la MRC s'est tenue la semaine dernière, en présence des officiers du poste de la SQ.

CORPORATION DES METIERS D'ART : madame Simard a également représenté la MRC lors du souper bénéfice de la Corporation qui s'est tenu samedi dernier au Camp le Manoir des Éboulements.



13- AFFAIRES NOUVELLES

200-11-16 13.1- CSDC : REMPLACEMENT DES PASSERELLES TÉLÉPHONIQUES

ATTENDU QUE la Commission scolaire de Charlevoix (CSDC), à titre de gestionnaire du réseau de téléphonie IP, a procédé à un appel de propositions concernant le remplacement des passerelles téléphoniques;

ATTENDU QUE la plus basse des soumissions reçues, parmi celles qui sont jugées conformes à l'appel de propositions, est celle de Bell Canada au montant (avant taxes) de 13 695,72 \$;

ATTENDU QUE cet investissement est payé à parts égales par la MRC de Charlevoix, la MRC de Charlevoix-Est et la CSDC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise la CSDC à procéder au remplacement des passerelles téléphoniques selon la proposition reçue de Bell Canada au montant de 13 695,72 \$ (avant taxes):

QUE la MRC de Charlevoix affecte cette dépense, estimée à 4 565,24 \$ (avant taxes) au budget des dépenses d'entretien du réseau de téléphonie IP.

201-11-16 13.2- ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : SOUTIEN DE DÉVELOPPEMENT À LA PROMOTION ET À LA VALORISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

ATTENDU l'offre du ministère de la Culture et des Communications de contribuer à la réalisation d'un projet portant sur le soutien à la promotion et à la valorisation de la langue française et qui consiste à investir une somme équivalente à celle de la MRC;

ATTENDU QU'il y a lieu de contribuer à la réalisation d'un projet qui sera réalisé en partenariat avec les organismes qui offrent des services aux nouveaux arrivants qui parlent peu ou pas français;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est a manifesté son intérêt pour gérer le projet, réalisé conjointement avec la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix contribue pour un montant de 1 000 \$, versé à la MRC de Charlevoix-Est, à la réalisation du projet présenté dans le cadre du programme de soutien à la promotion et à la valorisation de la langue française;

QUE cette dépense soit imputée au budget « Santé et bien-être - honoraires professionnels » de la MRC qui comporte un volet pour le service d'accueil des nouveaux résidents.